

Sujet: [INTERNET] Enquete publique usine biogaz la Ribière

De : Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

Date : Tue, 9 Oct 2018 10:25:39 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 7 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : concernant le stockage des intrants notamment carnés, il doivent être stockés dans un bâtiment hermétiquement fermé y compris au moment de la décharge avec un système de dépressurisation et de filtrage des odeurs au regard du code de l'environnement .Cela signifie que ce n'est pas le cas dans cette usine quand ce sont des semi -remorques qui viennent déverser les intrants ,les portes du bâtiment resteront ouvertes voir le plan de masse (d'ailleurs un calcul complètement théorique et fantaisiste figure dans le dossier sur le temps d'ouverture des portes) De toute façon au vue du plan ,cette situation n'est pas acceptable par la DREAL

P BECETTE

propriétaire bailleur riverain

Sujet: [INTERNET] ENquete Publique CENtrale BIOgaz de LA Ribiere

De : Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

Date : Tue, 9 Oct 2018 10:28:54 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 8 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : Limoges métropole et l'exploitant VOL-V ont organisé une réunion d'information pour les riverains en décembre 2017 dans les locaux de L'ESAT seulement 5 personnes étaient présentes et pour cause ! l'information de cette réunion a été faite en catimini au travers d'affichettes sur 2 ou 3 poteaux électriques .Ce n'est pas de la concertation citoyenne , la mairie de limoges elle a chaque grands travaux (place de la République, rues piétonnes ...) a invité par des moyens modernes de communication à des réunions de concertation .De mon point de vue je considère que ce manque de concertation est un vis de forme au regard du code des collectivités

P BECETTE

propriétaire bailleur riverain

Sujet: [INTERNET] enQUETE pubLIQUE centRALE bioGAZ de LA ribiERE

De : Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

Date : Tue, 9 Oct 2018 10:33:10 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 9 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : L'étude d'impact réalisé par le cabinet Kaliés mandaté par le futur exploitant VOL-V donc juge et partie fait apparaitre une simulation de dispersion des odeurs basée sur une étude théorique et un relevé avant construction de l'usine .L'autorité environnementale a signalé que cela mériterait d'être justifier .L'autorité environnementale Haute Vienne doit aller au delà de sa remarque et missionner un cabinet d'expertise neutre qui fasse des relevés sur l'usine VOL-V de Quimper dont les riverains (un an après l'inauguration en grande pompe) souffrent d'odeurs persistantes et que VOL-V n'arrive pas à résoudre. L'Autorité environnementale de la Haute Vienne a pour objectif de tout mettre en œuvre pour anticiper et ainsi éviter les nuisances à vie auprès les citoyens (les mesures préconisées une fois l'usine construites ne servent à rien le mal est fait et à Quimper il est irréparable) J'invite l'autorité à voir les recommandations du club biogaz qui encourage à se procurer des études réelles

P BECETTE

propriétaire bailleur riverain

Sujet: [INTERNET] Enquete publique usine biogaz la Ribière

De : Pierre BECETTE < pierre.becette@wanadoo.fr >

Date : Tue, 9 Oct 2018 10:35:24 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES < pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr >

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 10 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : Dans l'étude du cabinet Kaliès, il fait état qu'il n'y a pas de monuments historiques de sites protégés et patrimoine culturel ce qui n'est pas tout à fait exacte : le portail du Castel Marie, le chateau et les cédres du parc du Castel Marie sont des sites protégés et sont situés à moins de 100 m de l'usine (voir Google map) . De même sur la base Mérimée du ministère de la culture le pont Saint Martial est classé monument historique . IL est situé à moins de 500 m (voir code de l'environnement) . Il est nécessaire d'avertir le ministère des affaires culturelles pour avoir son avis. Il n'apparaît dans aucune consultation à ce jour sur le projet.

P BECETTE

propriétaire baileur riverain

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

De : Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

Date : Tue, 9 Oct 2018 10:37:48 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 11 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : Le cabinet Kaliès mentionne dans son étude d'impact l'existence d'une torchère (c'est une flamme) de 8 m de haut qui permet d'évacuer le gaz méthane en cas d'engorgement du réseau GRDF .Aucune demande d'autorisation n'a été faite auprès de la SNCF plus exactement Réseau Ferré de France sa filiale, car la proximité des caténaires risquent de déclencher des incendies en cas de vent violent , de même la proximité du viaduc risque en cas d'explosion (le site est classé IPCE) d'être aussi endommagé. Cet ouvrage d'art stopperait la ligne Paris Toulouse. La SNCF doit donner son avis et donc être consulté.

P BECETTE

Propriétaire bailleur riverain

Sujet: [INTERNET] Enquete publique usine biogaz la Ribière

De : Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

Date : Tue, 9 Oct 2018 10:41:40 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 12 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : suite aux hypothèses théoriques du trafic de semi-remorques en dehors du bilan carbone qui est peu crédible .Il se pose des problèmes pratiques car le flux va être variable de part la saisonnalité des épandages :

- la municipalité de Limoges n'a pas pris conscience des embouteillages monstres aux heures de pointe notamment au rond point de Jardiland qui est saturé en permanence, dans la route de Nexon ,rue de Babylone et pont de la révolution quai Salvador Allende. A-t-on un avis de la municipalité, il me semble quelle découvre le projet au travers des déclarations du maire dans le Populaire , il est vrai que le projet a été construit par l'ancienne municipalité qui avait la présidence de la métropole?

- la métropole qui gère la zone de la Ribière a-t-elle pris conscience que la route qui conduit à l'usine mesure 5 m de large si le stationnement est autorisé aucun semi-remorques ne peut se croiser .il me semble que les recommandations des autorités demandent qu'il y est des espaces de croisement prévu .il ne figure pas sur le plan de masse ?

- accessibilité Pompier à aucun moment je n'ai vu les remarques de la commission de sécurité des pompiers du SDIR 87 qui doit exprimer un avis sur la dangerosité de ce projet en plein centre ville (risques d'explosion, d'incendie de pollution). Il faut consulter la commission pour avis ?

P BECETTE

propriétaire bailleur riverain